

ANNEXE A—Suite.

N° du crédit.	Service.	Montant.	Total.
		\$ c.	\$ c.
	PENSIONS ET SANTÉ NATIONALE.		
221	Soins des malades, examen médical des pensionnaires.....	2,800,000 00	
222	Salaires—		
	Administration.....	1,056,000 00	
	Assurance.....	40,000 00	
	Hôpitaux et cliniques.....	1,750,000 00	
223	Compensation—Soldes et allocations.....	2,300,000 00	
224	Prêts pour éducation professionnelle.....	2,000 00	
225	Intérêt sur gratification pour service de guerre et caisse d'administration.....	10,000 00	
226	Secours aux chômeurs.....	250,000 00	
227	Frais d'administration et capital d'exploitation.....	350,000 00	
228	Responsabilité des patrons, compensation.....	60,000 00	
229	Emplois protégés.....	200,000 00	
230	Commission fédérale d'appel.....	130,000 00	
231	Octroi à la Légion canadienne, <i>British Empire Service League</i> ..	10,000 00	
232	Octroi au fonds d'inhumation des soldats.....	30,000 00	
	<i>Santé.</i>		
233	Administration des lois concernant les aliments et drogues, l'opium et les drogues narcotiques, les médicaments dits "Proprietary" ou brevetés y compris le Laboratoire d'hygiène.....	163,500 00	
234	Pollution des eaux intérieures.....	26,000 00	
235	Hôpitaux de marine, y compris les subventions aux institutions qui viennent en aide aux matelots, et les frais funéraires.....	250,000 00	
236	Quarantaine—Traitements et dépense casuelle pour les districts organisés et la salubrité publique en d'autres districts: léproseries de Tracadie et de l'île Bentinek; la lèpre en général.....	210,000 00	
237	Immigration: inspection médicale.....	300,000 00	
238	Maladies vénériennes.....	100,000 00	
			10,037,500 00
	AFFAIRES EXTÉRIEURES.		
	LONDRES.		
239	Salaires et dépenses du bureau du Haut Commissaire du Canada, y compris \$2,000 d'émoluments additionnels pour le Haut Commissaire, en sus de ceux qui sont autorisés par le ch. 15, S.R.C.....	117,260 00	
	WASHINGTON.		
240	Pour payer les frais de représentation à Washington, y compris le salaire et les alloc. du ministre plénipoten., des secrétaires et du personnel, nonobstant toute disp. cont. de la Loi du service civil et de ses modifications.....	100,000 00	
	PARIS.		
241	Pour payer les frais de représentation à Paris, y compris le traitement et les allocations du ministre plénipotentiaire, des secrétaires et du personnel, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil et de ses modifications.....	80,000 00	
	TOKYO.		
242	Pour payer les frais de représentation à Tokyo, y compris le traitement et les allocations du ministre plénipotentiaire, des secrétaires et du personnel, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil et de ses modifications.....	80,000 00	